Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_79-DE

VILLE DE BILLY-MONTIGNY

L'an deux mille vingt-six, le 03 OCTOBRE à 10 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Yanis GAUDILLAT Maire, suite à la convocation en date du 25 SEPTEMBRE 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :
M. GAUDILLAT Yanis, Maire
Mesdames, MURTAS Cynthia, DE LOOZE Marie-Noëlle, Adjointes.
Messieurs BEVAN Geoffrey, GRISCHKO Benjamin, DARDENNE Jérôme, Adjoints.
Mesdames BRUNELLES Séverine, FAMIL Martine, FLAMENT Brendy, FOURNIER Angélique, OLIVIER Séverine, RUDOLPH Sabine, Conseillères Municipales.
Messieurs CAILLUYERE Joël, CAUDRELIER Jean-Michel, DUBOIS Frédéric, MARECHAL Christophe, STACHOWIAK Corentin, DEWASMES Régis, MILLIEN Alexandre, TRONI Bruno, Conseillers Municipaux.

Excusés :
Madame DURIEZ-GUICHARD Lisa (pvr à Mme OLIVIER Séverine), Adjointe
Monsieur FLAMENT Ludovic (pvr à M. DARDENNE Jérôme), Adjoint.
Messieurs DESPLANQUES Michel (pvr à M. BEVAN Geoffrey), FOURNIER David (pvr à M. GRISCHKO Benjamin), Conseillers Municipaux.
Mesdames LOY Virginie (pvr à Mme BRUNELLES Séverine), BRIKI Fadila (pvr à TRONI Bruno), MEGUEULLE Nathalie (pvr à M. MILLIEN Alexandre), Conseillères Municipales.

Absentes :
Mesdames ZIMOLAG Magdalena, MOPTY Aurore, Conseillères Municipales.

Secrétaire de Séance : Madame BRUNELLES Séverine.

DEL 26-79 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du renforcement des politiques publiques locales en matière de prévention, de protection des populations et de coordination avec les services de l'Etat, il appartient aux communes de structurer l'action municipale autour d'élus référents clairement identifiés. Ces désignations permettent d'assurer une meilleure articulation entre la commune, les services de secours, les autorités préfectorales et les partenaires institutionnels, tout en garantissant une information régulière du conseil municipal et des habitants.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_79-DE

Dans le cadre de ses missions et sous l'autorité du maire, le correspond
concourir :

- à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibil[illegible] aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification (plan communal de sauvegarde – PCS) et d'information préventive (document d'information communal sur les risques majeurs – DICRIM) ;
- à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune, en lien étroit avec le SDIS.

Vu l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 pose l'obligation pour les communes qui ne disposeraient pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile de désigner, au sein du conseil municipal, un correspondant incendie et secours ;

Conformément à l'article D. 731-14 du Code de la sécurité intérieure, cette désignation doit intervenir dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Monsieur le Maire désigne Monsieur Christophe MARECHAL en tant que « correspondant incendie et secours » pour la durée du mandat municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 06 OCT. 2026

Et publication ou notification du : 06 OCT. 2026

A BILLY-MONTIGNY, le 05 OCT. 2026

Signé électroniquement par : Yanis GAUDILLAT
#Signature#
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Maire de la ville de BILLY MONTIGNY

MAIRIE DE BILLY-MONTIGNY (P.de-C.)